

Le Technicien qualifié, le titulaire du bac pro Prothèse dentaire peut, sous la responsabilité de son supérieur, analyser, concevoir, élaborer, réparer, modifier et réaliser certains types de prothèses dentaires. Capable d'assumer la gestion administrative courante des stocks, des moyens techniques et financiers et des ressources humaines, il sait organiser la production et participe ainsi au développement de la compétitivité de l'entreprise qui l'emploie.

Le baccalauréat professionnel prothèse dentaire forme des techniciens qualifiés qui assurent des fonctions de production et de gestion dans les secteurs de la fabrication de prothèse dentaire sur mesure ou de la conception-fabrication-industrialisation de produits ou de services aux professionnels de la prothèse.

Les savoir-faire techniques de son titulaire vont de la réalisation de modèles d'étude à la confection de certaines prothèses, en passant par leur contrôle et leur maintenance. Ce dernier assure également la gestion administrative courante (des stocks, des moyens techniques et financiers, des ressources humaines), et organise la production dans le but de développer la compétitivité de l'entreprise.



### Débouchés

Ce technicien exerce principalement dans des laboratoires indépendants, plus rarement au sein d'un cabinet dentaire (possédant son propre labo) ou à l'hôpital. Il peut aussi s'installer à son compte. Dans ce cas, il lui faut assumer les responsabilités d'une entreprise artisanale, gérer les commandes, etc.

Le technicien exerce son activité sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique ou d'un chef de laboratoire, dans des entreprises artisanales, des PME, des multinationales ou des entreprises du secteur public.

#### Métier(s) accessible(s) :

- Prothésiste dentaire



### Accès à la Formation

- Après la 3<sup>e</sup>

#### Qualités requises :

- Minutieux
- Perfectionniste
- bon sens de l'observation
- grande habileté manuelle
- excellente vue
- bon sens de l'observation et de l'esthétique



### Programme

Grille horaire (a)	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité  
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève  
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves  
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études



### Enseignements professionnels

- Anatomie et physiologie de la sphère buccodentaire
- Morphologie des dents et dessin morphologique
- Technologie des techniques de fabrication
- Travaux de prothèse adjointe : adjointe résine partielle, adjointe résine complète, adjointe complète bi-maxillaire, prothèse adjointe métallique, prothèse orthopédique
- Travaux de prothèse conjointe : couronne coulée, couronne à incrustation vestibulaire, inlay-core, bridge, couronne céramique, onlay composite, travail des maquettes en Conception Assistée par Ordinateur.
- Etudes des matériaux et produits
- Hygiène, conditions de travail et réglementation appliquées au laboratoire
- Etude des matériels, des outillages et des équipements



 **Stage**

La durée de formation en milieu professionnel est de 22 semaines à répartir sur les 3 années de formation. Chaque période aura une durée minimale de 3 semaines. Six semaines la première année, huit semaines la deuxième, huit semaines la troisième.

Les périodes de formation de l'élève en entreprise porteront plus particulièrement sur :

- la communication dans l'entreprise,
- la réalisation de DMSM,
- la participation aux activités internes de traçabilité et de gestion
- la maintenance du poste de travail et de l'outillage,
- le respect et la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité.

 **Examen**

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique</b>	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
<b>E2 : Epreuve technologique</b>	
Sous-épreuve E21 : Technologie professionnelle et dessin morphologique	4
Sous-épreuve E22 : Hygiène et réglementation appliquées au laboratoire	1
<b>E3 : Epreuve technique d'industrialisation et de réalisation du produit</b>	
Sous-épreuve E31 : pratique professionnelle 1 Prothèse amovible totale maxillo-mandibulaire et orthodontie	3
Sous-épreuve E32 : pratique professionnelle 2 Prothèse partielle métallique – prothèse fixée – conception assistée par ordinateur	6
Sous-épreuve E33 : Rapport d'activités en milieu professionnel	3
Sous-épreuve E34 : Economie Gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	2
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral</b>	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	1
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	1
<b>Epreuves facultatives</b>	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

 **Statistiques**Académie de Montpellier

En 2017 : 14 candidats inscrits, 14 présentés, 11 admis (soit 78,57% de réussite).

En 2018 : 15 candidats inscrits, 15 présents, 10 admis (soit 66,67% de réussite)

En 2019 : 15 candidats inscrits, 15 présents, 12 admis (soit 80 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 38 candidats présents, 32 candidats admis (soit 84,2% de réussite).

 **Poursuite d'études**

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- Brevet Professionnel Prothésiste dentaire
- Brevet Technique des Métiers (BTM) en 1 an
- BTS prothésiste dentaire.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

 **Où se former en Occitanie**Académie de Montpellier

- 30 Nîmes  
IRFMA du Gard **A**
- 34 Montpellier  
Lycée professionnel Jean Mermoz (Public)
- 66 Rivesaltes  
IRFMA des Pyrénées-Orientales **A**

Académie de Toulouse

- 65 Vic en Bigorre  
Lycée professionnel Pierre Mendès France (Public)

**A** Formation en apprentissage



 En savoir plus

## Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e » et « L'après bac pro »
- Parcours « Les métiers du médical »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende

04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

Perpignan

04 11 64 23 66 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas

04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)